

# Bac Professionnel Aménagements Paysagers

## Objectifs de la formation

Obtenir un diplôme professionnel de niveau IV et former des ouvriers paysagistes qualifiés ou hautement qualifiés.

- Acquérir des compétences dans l'entretien de l'espace, du jardin et des techniques de création avec une approche de conception.
- S'insérer dans le milieu professionnel : entreprises privées de paysagistes, services « espaces verts » dans des communes.
- Poursuite d'étude vers le BTSA Aménagements Paysagers ou certificat de spécialisation

## Conditions d'admission

- Après la troisième on intègre une classe de seconde professionnelle « NJPF : Nature, Jardin, Paysage, Forêt »
- Après une seconde générale, technologique ou professionnelle l'élève intègre par réorientation, une classe de première Bac Pro.

## Contenus de la formation

❖ En seconde professionnelle, le programme est le suivant :

Modules	Horaires indicatifs par semaine sur 30 semaines
<b>Enseignements Généraux (15 h) dont :</b>	
Français	2 h
Mathématiques	2 h
Informatique	1 h
Biologie/Ecologie	2 h
Physique /Chimie	1 h
Economie	1 h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	2 h
Histoire/Géographie	1 h
Education socioculturelle	1 h
Education physique et sportive	2 h
<b>Enseignements Professionnels</b> Aménagements Paysagers/Agroéquipement	12 h
Enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) : « La découverte des paysages »	3 h

- Une semaine de stage collectif sur des thématiques liées au développement durable et à l'éducation à la santé.
- Une semaine de stage chantier école, à l'extérieur de l'établissement.
- Cinq semaines de stage en entreprise dont trois prises sur la scolarité et une semaine sur l'exploitation horticole du lycée. Des cours d'individualisation en petits effectifs sont proposés aux élèves en difficulté.

## Programme de la formation des deux années de bac Professionnel

### ❖ En première et terminale en Bac Professionnel « Aménagements Paysagers » :

La formation est organisée en modules composés d'une ou plusieurs matières. Des séquences de pluridisciplinarités permettent d'aborder avec plusieurs enseignants des thèmes de façon transversale en classe (chantier, visites d'entreprises) ou sur le terrain (technique/économie).

Plusieurs modules sont organisés en journées ou semaines banalisées : ce sont les « chantiers écoles ».

12 semaines de stage sur 2 ans sont obligatoires en entreprise ou services espaces verts des collectivités.

Modules	Horaires/hebdo
<b>Modules Généraux :</b>	<b>16h30</b>
Français	2 h
Documentation/informatique	1 h
Langue vivante	2 h
Histoire/Géographie	1h30
Education Socioculturelle	1h30
Education Physique et Sportive	2 h
Mathématiques	2 h
Biologie/Écologie	3 h
Physique/Chimie	1h30
<b>Modules professionnels :</b>	<b>13h30</b>
Economie	2h30
Agroéquipement	1h30
Aménagements Paysagers	5h30
Activités pluridisciplinaires	2 h
EIE (enseignements laissés à l'initiative de l'établissement)	2 h
Chantiers-Ecole	1 semaine/an
Module d'adaptation professionnelle « <i>Développer créativité et pratiques du jardin en lien avec la nature et les problématiques environnementales</i> »	56 h/an
Education à la santé – Sécurité au travail	1 semaine/an

## Le diplôme s'obtient à partir de deux types d'épreuves

1°/Des contrôles en cours de formation dits CCF

2°/Des épreuves terminales :

- E1 : Français (coef.2) , histoire, géographie (coef. 1)
- E4 : Mathématiques (coef. 1,5)
- E5 : Sciences appliquées et technologie (technique/éco) (coef. 2)
- E6 : Expérience en milieu professionnel : rapport de stage avec une épreuve orale (coef. 3)

Une note moyenne de 10 à l'ensemble des épreuves terminales et des CCF permet l'obtention du diplôme.

A noter : En classe de Première, les élèves qui ont intégré la formation en classe de 2° Pro peuvent obtenir le diplôme du BEPA, par la voie du contrôle continu.

